



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Date de convocation : 31/05/2021

Date d'affichage : 31/05/2021

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt et un, le sept juin, à vingt heures trente,
Présents : 14 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle Pierre
Votants : 15 Desproges, sise rue des Déportés, sous la présidence de
Monsieur GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : MM GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. GOLDNEY Sylvain,
Mme MUREAU Nicole, MM PETIBON Jacky, DRUGEON Francis, Mme BEGOUIN Gaëlle,
M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, MM LEPILLIEZ Philippe, Mme DESCORMIERS
Cindy, M. De CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique, M. DAGUY Maxence

Etait excusé : M. DELAUNAY Fabien (a donné pouvoir à Mme GANDRILLE Christine)

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 29 mars 2021. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. De CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2021-06-039

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Instauration d'un huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Considérant qu'il y a lieu, au regard de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid-19, de limiter les regroupements de personnes dans un même lieu afin de restreindre les risques de propagation du virus,

Sur demande de Monsieur GUIGNARD Paul, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée,

- **DÉCIDE, à l'unanimité,** que la session du Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

DCM 2021-06-040

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à démission

Monsieur le Maire informe que Madame VIOLLEAU Cécile élue sur la liste "TOUS UNIS POUR LA CHAPELLE SUR LOIRE", a présenté, par courrier en date du 19 mai 2021, reçu en mairie le même jour, sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CHINON a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral " le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Madame DESCORMIERS Cindy est donc appelée à remplacer Madame VIOLLEAU Cécile au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame DESCORMIERS Cindy est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame DESCORMIERS Cindy en qualité de conseillère municipale
- **PRÉCISE** que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture

DCM 2021-06-041

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Installation d'une nouvelle conseillère municipale - modification de la composition de commissions municipales

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, il convient de procéder à une modification de la composition de certaines commissions municipales.

Mme DESCORMIERS Cindy étant nouvellement installée est candidate pour siéger au sein des commissions suivantes :

- . Affaires sociales - Plan de secours
- . Fêtes - communication - associations - culture

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme DESCORMIERS Cindy pour siéger au sein des commissions suivantes :
 - . Affaires sociales - Plan de secours
 - . Fêtes - communication - associations - culture

DCM 2021-06-042

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Commission de contrôle des listes électorales - modification désignation des membres

Considérant la démission de Madame VIOLLEAU Cécile de ses fonctions de conseillère municipale,
Considérant que Mme VIOLLEAU Cécile avait été désignée membre de la commission de contrôle des listes électorales,

Il convient de procéder au remplacement de Mme VIOLLEAU Cécile pour siéger au sein de cette commission en respectant l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Le Maire précise qu'il serait opportun de désigner également des membres suppléants en cas d'absence lors d'une réunion de la commission ou en cas de démission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Madame DESCORMIERS Cindy afin de remplacer Mme VIOLLEAU Cécile
- Monsieur DRUGEON Francis, Mme BEGOUIN Gaëlle, Monsieur LEPILLIEZ Philippe, Monsieur DAGUY Maxence, en tant que membres suppléants

pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales

La liste des membres siégeant à la commission de contrôle des listes électorales est donc composée comme suit :

- . Monsieur DELAUNAY Fabien
- . Monsieur SERVANT Dimitri
- . Madame DESCORMIERS Cindy
- . Monsieur de CHAMPS Hubert
- . Madame BEAUMARD Angélique

Membres suppléants :

- . Monsieur DRUGEON Francis
- . Madame BEGOUIN Gaëlle
- . Monsieur LEPILLIEZ Philippe
- . Monsieur DAGUY Maxence

DCM 2021-06-043

1.1. Commande publique - Marchés publics

Cantine scolaire - évolution offre de restauration - proposition RESTORIA

Monsieur le Maire donne lecture d'une offre émanant de la société RESTORIA concernant l'évolution de sa prestation pour les repas cantine.

Trois tarifs sont proposés :

Sélection 2 (20 % de produits bio) : Coût pour 4 éléments : 3,05 € HT, soit 3,217 € TTC

Sélection 3 (30 % de produits bio) : Coût pour 4 éléments : 3,143 € HT, soit 3,315 € TTC

Sélection 4 (40 % de produits bio) : Coût pour 4 éléments : 3,282 € HT, soit 3,462 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la sélection 4 pour un coût de 3,282 € HT, soit 3,462 € TTC par repas pour 4 éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de RESTORIA concernant la sélection 4 pour un coût de 3,282 € HT, soit 3,462 € TTC par repas pour 4 éléments
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision

DCM 2021-06-044

1.1. Commande publique - Marchés publics

Programme voirie 2021 - choix de l'entreprise

Dans le cadre de la programmation de travaux de voirie 2021, la commission voirie, réunie le 26 mai 2021, pour l'ouverture des plis a comptabilisé 2 offres.

Considérant que la consultation est jugée fructueuse au regard du nombre et de la qualité des offres reçues,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de désigner le candidat attributaire,

- Après la présentation des offres, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise Luc DURAND - Z.A. la Chesnaie - PRUILLÉ- 49220 LONGUENÉE-EN-ANJOU, d'un montant global de 39 299,80 € HT, soit 47 159,76 € TTC détaillé comme suit :
 - . Les Champéroux : 3 233,80 € HT, soit 3 880,56 € TTC
 - . Rue de la Maladrie : 4 985 € HT, soit 5 982 € TTC
 - . Rue des Grièves : 31 081 € HT, soit 37 297,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les trois devis de l'entreprise Luc DURAND - Z.A. la Chesnaie - PRUILLÉ- 49220 LONGUENÉE-EN-ANJOU, pour un montant global de 39 299,80 euros HT, soit 47 159,76 euros TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le devis et toutes les pièces inhérentes au marché de travaux à intervenir
- **PRÉCISE** que les règlements pourront intervenir au vu des situations présentées en cours de travaux

DCM 2021-06-045

8.5. Domaines de compétences par thèmes - politique de la ville, habitat, logement

Vente d'un logement appartenant à Val Touraine Habitat - avis à formuler

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Direction Départementale des Territoires (Service habitat construction) concernant la vente d'un logement conventionné à l'APL, situé 12 rue des Déportés et appartenant à Val Touraine Habitat.

Il précise que le Directeur général de Val Touraine Habitat a sollicité l'autorisation de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire de vendre individuellement ce logement.

La commune doit formuler son avis sur cette vente, dans le délai de deux mois à compter du 10 mai 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le principe d'une vente du logement sis 12 rue des Déportés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ÉMET un avis favorable** sur la vente d'un logement sis 12 rue des Déportés à La Chapelle sur Loire par Val Touraine Habitat

DCM 2021-06-046

5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Mise à disposition de tablettes numériques - signature d'une convention entre la commune et les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un groupement de commandes initié par la CCTOVAL a permis d'acheter des tablettes numériques pour chacun des conseillers municipaux.

Avant de remettre ces tablettes aux conseillers municipaux, il convient de signer une convention de mise à disposition.

Le matériel et ses accessoires restent la propriété de la collectivité et doivent être restitués dès lors que l'utilisateur n'exerce plus de mandat au sein de la commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE.

Le Maire propose donc de faire signer à chacun des conseillers municipaux une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de tablettes numériques
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mme MUREAU fait un point sur la campagne de vaccinations ; les deux centres de Neuillé-Pont-Pierre et Beaumont-en-Véron seront ouverts une partie de l'été. Certains administrés de 75 ans et plus ont bénéficié d'un transport avec l'aide des élus ; elle précise que les vaccinations ont toutes eu lieu selon la volonté de chacun des administrés (aucun porte à porte n'a été réalisé sur la commune) ; elle ajoute que des créneaux sont disponibles au Centre de Beaumont-en-Véron

➤ Madame GALET donne le compte-rendu du Comité de Direction Office du Tourisme du 13 avril ; un point a été fait sur le début de la saison touristique et sur les aides à apporter auprès des partenaires touristiques ; un bilan a également été fait sur la bourse d'échange des documents touristiques en Indre-et-Loire

➤ M. GUIGNARD indique que l'itinéraire de la Loire à vélo (au Nord de la Loire) est en cours (suite aux réunions des 14 avril et 11 mai derniers)

➤ M. De CHAMPS évoque, en premier lieu, la situation financière fragile du Parc Naturel Régional (Comité Syndical du 5 mai); il souligne l'importance de la charte 2023-2038 en cours de rédaction fixant les orientations de l'action du PNR ; il est précisé que cette charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire.

Il ajoute qu'il serait judicieux de rendre visible le lien du PNR sur le site internet de la commune et insiste sur les différentes rubriques que l'on peut trouver sur le site internet, notamment via l'onglet 'Destination Parc' ; par ailleurs, il invite le conseil municipal et les administrés à consulter le Guide des Plantations (contacts utiles et conseils techniques) disponible sur le site du PNR

➤ M. PETIBON donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du SIEIL 37 du 3 juin portant sur le développement des énergies renouvelables, sur les subventions attribuées dans le cadre de projets éoliens ; il souligne la prospérité de la société publique locale MODULO, en partenariat avec le SIEIL 37, dédiée exclusivement à l'écomobilité, dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu de la commission dérogations scolaires du 3 juin ; un enfant de La Chapelle concerné par une scolarisation en CP à l'école de Chouzé-sur-Loire, à la rentrée 2021/2022

➤ M. GUIGNARD donne le compte-rendu du conseil d'école du 7 juin ; remplacement de Justine TEILLET par Céline RIBAULT à la prochaine rentrée ; environ 67 élèves seront inscrits pour l'année 2021/2022 ; une réflexion sera menée ultérieurement par la commission quant à l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire en septembre 2022 (ce qui pourrait représenter un total d'environ 80 enfants scolarisés à l'école de La Chapelle)

CCTOVAL

➤ Mme GANDRILLE donne le compte-rendu de la commission développement économique du 31 mars - point sur la situation sanitaire (plan de relance économique et accompagnement post-covid auprès des artisans et commerçants), sur les zones d'activités (présentation des projets fonciers en cours, projets de viabilisation, campagne promotionnelle des zones d'activités)

➤ M. GUIGNARD donne le compte-rendu de la conférence des Maires du 14 avril portant en partie sur le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) relatif aux projets structurants

➤ M. De CHAMPS donne le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les Ordures Ménagères du 15 avril portant sur la définition du service de collecte des déchets à engager pour 2022 après avoir travaillé sur l'harmonisation de la tarification des déchets ménagers en généralisant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ; il précise qu'une étude est en cours sur la fréquence des collectes

➤ M. GUIGNARD donne le compte-rendu des deux derniers conseils communautaires portant sur les finances et le développement économique

➤ M. GUIGNARD informe les élus qu'une visite a eu lieu sur le site du Bois Chétif en présence du Président de la CCTOVAL afin de mener une réflexion sur le maintien ou non de la digue du Bois Chétif au titre de la loi GEMAPI) ; il est précisé que, dans le cadre d'une grande crue, le Bois Chétif servirait de déversoir

➤ Mme GALET donne le compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage Petite Enfance/Enfance/Jeunesse du 20 mai ; bilan des attentes de 2018 réalisées ou non en 2020 ; point sur les actions proposées par la CAF et la CCTOVAL à mettre en commun (subventions possibles)

Informations diverses

➤ M. GUIGNARD informe les membres du Conseil Municipal qu'aucune suite favorable ne sera apportée par la commune à la proposition d'aménagement proposée par le Conseil Départemental au carrefour de la rue des Parfaits avec la rue des Gravets ; l'aménagement actuel sera conservé

➤ M. GUIGNARD souligne l'importance de mener une nouvelle réflexion sur la méthode à envisager pour l'adressage avant le déploiement de la fibre optique suite à une visite sur place aux Trois Volets

➤ réceptionne les travaux d'extension du columbarium au cimetière (12 705 € TTC) ; une réflexion sera menée en commission sur le remplacement ou non des pavés autobloquants existants afin d'améliorer l'aspect esthétique de l'aménagement paysager du jardin du souvenir

➤ M. GOLDNEY donne le compte-rendu suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres salle des fêtes du 31 mai ; une réponse au moins pour chacun des lots ; concernant le lot charpente, une seule proposition ; les différentes offres (8 lots + lot Charpente) ont été envoyées à M. DINZART (CDC Conseil) et l'offre concernant le lot géothermie a été envoyé à M. REY (Batimgie) pour une pré-analyse ; La 2^{ème} phase portera sur une demande d'explications ou sur un complément de pièces à formuler auprès de certaines entreprises.

Le résultat final de l'analyse sera présenté par les maîtres d'œuvre le vendredi 25 juin à 10 H, salle Pierre Desproges, en présence des adjoints et de la commission des bâtiments.

Il ajoute que le montant initial des travaux ayant été sous-estimé en raison du lot charpente ajouté au marché, Monsieur le Maire propose de rencontrer Monsieur le Sous-Préfet afin d'échanger sur le montant de la subvention attribuée au titre de la DETR.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 22H50*


Le Maire,
Paul GUIGNARD

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 5 JUILLET 2021 à 20H30